



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier
l'authenticité des données contenues
dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 26 janvier 2026

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

92190 MEUDON

Code parcelle :
000-AL-729



Parcelle(s) : 000-AL-729, 92190 MEUDON

1 / 10 pages

A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES EXISTANTS ET FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL SONT :



MOUVEMENT DE TERRAIN

Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Plan de Prévention des Risques Naturels nommé PPRMT sur la commune de Meudon a été prescrit et peut affecter votre bien.

Date de prescription : 15/04/2003

Un PPR prescrit est un PPR en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription.

Un PPR qui est en cours d'élaboration n'est pas applicable, mais il doit faire l'objet d'une information des potentiels futurs locataires ou des futurs acquéreurs au titre de l'information acquereur-locataires. vous pouvez trouvez des informations complémentaires notamment la zone d'étude auprès de votre préfecture.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Mouvement de terrainAffaissements et effondrements liés aux cavités souterrainesGlissement de terrain

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



MOUVEMENT DE TERRAIN

Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Plan de Prévention des Risques Naturels nommé R111.3 sur la commune Meudon a été approuvé et affecte votre bien.

Date de prescription : 31/07/1984

Date d'approbation : 25/11/1985

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Mouvement de terrainAffaissements et effondrements liés aux cavités souterraines

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

RAPPEL

Plans de prévention des risques

Votre immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques. Il peut être concerné par l'obligation de réaliser certains travaux. Pour le savoir vous devez consulter le PPR auprès de votre commune ou sur le site de votre préfecture.

Recommandation

Pour faire face à un risque, il faut se préparer et connaître les bons réflexes.

Consulter le dossier d'information communal sur les risques (DICRIM) sur le site internet de votre mairie et les bons conseils sur georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger

INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Rappel du risque : Mouvement de terrain.

Le bien est-il concerné par des prescriptions de travaux ? ☐ Oui ☒ Non

Si oui, les travaux prescrits ont-ils été réalisés ? ☐ Oui ☐ Non

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? ☐ Oui ☒ Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL



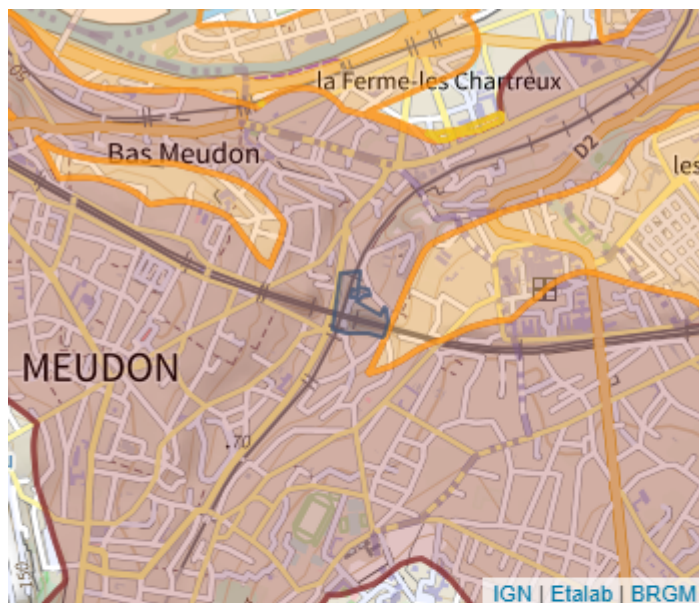
ARGILE : 3/3

- 1 : Exposition faible
- 2 : Exposition moyenne
- 3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition forte : La probabilité de survenue d'un sinistre est élevée et l'intensité des phénomènes attendus est forte. Les constructions, notamment les maisons individuelles, doivent être réalisées en suivant des prescriptions constructives ad hoc. Pour plus de détails :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3>



POLLUTION DES SOLS (500 m)

Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements, changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 1 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 37 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).





INSTALLATIONS NUCLÉAIRES DE BASE

Votre bien est situé à moins de 10 km d'une installation nucléaire de base, installation dans laquelle une certaine quantité de substance ou de matières radioactives est présente (ex. réacteurs nucléaires de production d'électricité (centrale nucléaire), installations de préparation, enrichissement, fabrication, traitement ou entreposage de combustibles nucléaires ; etc.).

Ces installations sont contrôlées par l'Autorité de Sureté Nucléaire.

Installation(s) concernée(s) :

- Procédé (FONTENAY-AUX-ROSES)
- Support (FONTENAY-AUX-ROSES)



ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 18

Source : CCR

Sécheresse : 12

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0400656A	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004	26/08/2004
INTE1913671A	01/07/2009	30/09/2009	24/05/2018	22/06/2018
INTE1917051A	01/07/2018	30/09/2018	18/06/2019	17/07/2019
INTE2112080A	01/07/2020	30/09/2020	20/04/2021	07/05/2021
INTE9800443A	01/10/1991	31/08/1998	19/11/1998	11/12/1998
INTX9210277A	01/05/1989	30/09/1991	31/07/1992	18/08/1992
IOCE0804637A	01/01/2005	31/03/2005	20/02/2008	22/02/2008
IOCE0804637A	01/01/2005	31/03/2005	20/02/2008	22/02/2008
IOCE0804637A	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008
IOCE0804637A	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008
IOCE0823837A	01/01/2006	31/03/2006	07/10/2008	10/10/2008
IOME2313528A	01/04/2022	30/06/2022	21/07/2023	08/09/2023

Inondations et/ou Coulées de Boue : 5

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE1616446A	28/05/2016	05/06/2016	15/06/2016	16/06/2016
INTE2016904A	09/05/2020	09/05/2020	06/07/2020	29/07/2020
INTE9700555A	05/08/1997	06/08/1997	17/12/1997	30/12/1997
INTE9900488A	30/05/1999	30/05/1999	29/11/1999	04/12/1999
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

Nom du site	Fiche détaillée
BNP PARIBAS REPM	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407529

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
Garage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884139
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884312
Charbonnier	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886008
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886486
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886760
Buanderie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887558
Confection d'articles de bonneterie et de tricots	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888681
Atelier de traitement électrolytique ou chimique des métaux et des matière plastiques	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884128
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884305
Serrurerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884315
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884384
Atelier de mécanique générale	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884685
Garage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884758
Garage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884772
Tolerie et Peinture	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884847
Atelier mécanique et activité de matières plastiques	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885034
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885070
Atelier mécanique	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885196
Garage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885260
Blanchisserie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886006

Nom du site	Fiche détaillée
Imprimerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886175
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886197
Garage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886565
Droguerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886570
Garage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886710
Atelier de menuisiers	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887564
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888410
Garage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884330
Atelier d'entretien et d'affûtage d'outils	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885261
Garage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885532
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886154
Garage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886505
Garage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886955
Garage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887225
Atelier de décolletage des métaux	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887359
Dépôt de ferrailles	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888214
Ateliers matières plastiques Font	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888411